

Compte / Transactions financières

Toute personne qui gagne de l'argent et doit payer des factures a besoin d'un compte bancaire ou postal. Les cartes de débit ou de crédit sont très répandues pour payer les achats.

Compte

En Suisse, presque tous les habitants ont un compte. Le salaire des employés y est généralement versé. Un grand nombre de banques et la poste proposent des comptes aux personnes privées. L'ouverture d'un compte est généralement gratuite, par contre il peut y avoir divers frais de gestion. De même que les frais de gestion, les intérêts et les prestations diffèrent d'un fournisseur à l'autre, il est recommandé de les comparer. Pour ouvrir un compte, il est nécessaire de présenter un passeport ou un autre document d'identité.

Cartes de débit / Cartes de crédit

Toute personne qui possède un compte obtient en règle générale une carte de compte afin de pouvoir retirer de l'argent comptant. Celle-ci n'est toutefois valable qu'auprès du même établissement bancaire. Les banques et la poste proposent également des cartes de débit (p. ex. Maestro) avec lesquelles on peut retirer de l'argent aux distributeurs et payer dans la plupart des magasins. Ces cartes peuvent également être utilisées à l'étranger. Les frais de gestion diffèrent selon les cartes. Les cartes de crédit peuvent être requises auprès de divers fournisseurs. Là aussi, les prestations et les frais de gestion varient et il est recommandé de les comparer. Le paiement par carte de débit ou crédit est désormais largement répandu.

Payer les factures

Les factures (Rechnungen) sont généralement envoyées par la poste ou par e-mail avec un bulletin de versement. Il existe trois façons de les payer:

- E-banking: le paiement par Internet est largement répandu et sécurisé.
- Au guichet: il est possible d'effectuer le paiement avec de l'argent directement au guichet postal au moyen du bulletin de versement. Toute personne qui possède un compte postal peut, si elle le désire, le faire débiter de son compte. La clientèle des établissements bancaires peut également donner ses ordres de paiement au guichet.
- Par la poste: les ordres de paiements peuvent aussi être envoyés par courrier à la banque ou la poste.
- La banque ou la poste fournissent toutes les informations nécessaires.

Possibilités de paiement pour des factures périodiques:

- L'autorisation pour prélèvement automatique (Lastschriftverfahren, LSV) est pratique, les factures sont automatiquement débitées du compte. Les émetteurs de factures ou la banque/poste renseignent à ce sujet.
- Si le montant de la facture est toujours identique (p. ex. le loyer), on peut établir un ordre de paiement permanent (Dauerauftrag) auprès de la banque ou de la poste.

Les factures ont toujours un délai de paiement. S'il n'est pas respecté, cela peut avoir des conséquences: une procédure de recouvrement (Betreibung) peut être entamée.

Plus d'informations (liens, adresses, aide-mémoires, brochures)

www.hallo-baselstadt.ch/fr/argent-et-impots/compte--transactions-financieres